



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 9 mars 2021

Suivant l'arrêté ministériel en date des présentes

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 9 mars 2021 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Sonia Rochon.

Sont absents : Robert Gaudette et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : bonsoir, tout le monde, bienvenue à la séance du 9 mars 2021, je motive l'absence de M. Robert Gaudette et M. Philippe Labelle pour la rencontre, donc pour les présences : Mesdames Paquette, Rochon, Crêtes et Rochon.

Nicolas Malette : Adoption de l'ordre du jour, proposeur ?

Lise Crêtes : je propose

Nicolas Malette : adopté

Avec ajout du point 2.4 Autorisation – direction générale – projet rinçage d'embarcations.

Proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des minutes de la séance ordinaire du 9 février et de la séance extraordinaire du 16 février 2021, vous en avez pris connaissance ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : tout est conforme?

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon

Nicolas Malette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

6, chemin Lachapelle

Cayamant (Québec) J0X 1Y0

Tél : 819-463-3587 / Fax : 819-463-4020

www.cayamant.ca

Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 28 février 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2 Divers, 2.1: Entente entre certaines municipalités – Lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers

Attendu que le paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

Attendu que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente;

Attendu que les municipalités locales d'Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'une recherche de prix pour adjudger un contrat de formation des pompiers;

Attendu que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer la MRC le pouvoir de lancer cette recherche de prix pour elles et en leur nom, en conformité des dispositions applicables de gestion contractuelle;

Attendu qu'à cette fin, la MRC préparera et soumettra à ces municipalités le sommaire du document de recherche de prix intitulé *Formation des pompiers*;

Attendu que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

Attendu que le conseil de la municipalité de Cayamant entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

Attendu que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Demande d'appui de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de révision des procédures de vente de terres du domaine de l'État

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la part de la - MRCVG;

ATTENDU QUE l'appui concerne une demande de révision des procédures auprès de vente de terres du domaine de l'État auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est d'avis qu'il est souhaitable que des changements soient apportés aux procédures de vente de terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec les revendications faites par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, car l'acceptation de révision serait bénéfique au niveau local;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Soumission – octroi de contrat au Pôle d'Excellence en Récréotourisme Outaouais – afin de conserver la qualification Rando Québec des sentiers du Mont Cayamant

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que ses sentiers soient l'hôte de randonnées estivales;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission au Pôle d'Excellence en Récréotourisme de l'Outaouais -PERO;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que ces sentiers rénovés soient conformes aux exigences et demeurent qualifiés: Rando Québec;

ATTENDU QUE les sentiers pourront accueillir des compétitions et activités organisées également par le PERO au coût de 6600\$ plus les taxes applicables;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Crête, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Autorisations – direction générale – projet rinçage d'embarcations

ATTENDU QUE la Municipalité a, depuis plusieurs années déjà, une installation pour le rinçage d'embarcations gratuit pour tous;

ATTENDU QUE le déplacement et la mise à niveau des installations sont souhaitables;

ATTENDU QUE présentement un projet de subvention est disponible afin de répondre à ces besoins spécifiques;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Il est 19h07, n'ayant pas de période de questions due au huis clos de la Covid-19, je vous remercie de votre participation, la séance est close.